

Francia – Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Bd. 40

2013

DOI: 10.11588/fr.2013.0.40955

Copyright

Das Digitalisat wird Ihnen von perspectivia.net, der Online-Publikationsplattform der Max Weber Stiftung - Deutsche Geisteswissenschaftliche Institute im Ausland, zur Verfügung gestellt. Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

ÉRIC HASSLER

FRONTIÈRE, IDENTITÉ, PARENTÉ

Le cas des chanoines »allemands« du grand chapitre de la cathédrale de Strasbourg après l'annexion française de 1681

»Reliquat« germanique en terre française à partir de l'intégration de Strasbourg au royaume de France en 1681, le grand chapitre de la cathédrale représenta tout au long du XVIII^e siècle un enjeu confessionnel, politique et culturel. Objet de survivance d'une altérité malgré le glissement frontalier, il faisait aussi figure d'interface entre le Saint-Empire et la France, deux territoires aux relations complexes du fait de leurs différences structurelles, le premier extrêmement composite et féodal quand le second était en voie de centralisation. L'abandon de l'ambition impériale n'avait pas détourné Louis XIV de l'outre-Rhin. La politique de rapprochement des cercles impériaux les plus occidentaux – la ligue du Rhin –, puis l'alliance franco-prussienne, nourrie par une animosité héréditaire, du reste réciproque, à l'encontre des Habsbourg, avaient prolongé l'intérêt français pour les affaires allemandes pour lesquelles la structure transfrontalière de l'évêché strasbourgeois présentait bien des potentialités. En réunissant des chanoines français et allemands, le grand chapitre constituait ainsi un pont sur le Rhin, non sans difficultés cependant car il était aussi un »reliquat« juridique et social impérial en territoire français dans la mesure où la procédure d'élection des chanoines, reposant sur une conception cognatique de la parenté, différait considérablement des pratiques parentélaïres de la noblesse du royaume de France.

Participant d'un archipel de chapitres cathédraux rhénans devenus des outils de structuration sociale et identitaire autant que religieuse¹, le grand chapitre, dans sa situation d'exclave, se voyait confronté à une nouvelle donne tant sociale que politique. Une configuration singulière qui offre l'occasion de reposer la question des phénomènes identitaires produits par les segmentations frontalières à la lumière des récents travaux menés par Christophe Duhamelle dans le cas de l'Eichsfeld et plus globalement des renouvellements historiographiques qui ont considérablement enrichi l'objet historique »frontière« en en faisant désormais un outil d'histoire socio-culturelle². Parallèlement, les réflexions de William Godsey sur les transferts

1 Christophe DUHAMELLE, *L'héritage collectif. La noblesse d'Église rhénane, 17^e et 18^e siècles*, Paris 1998.

2 ID., *La frontière au village. Une identité catholique allemande au temps des Lumières*, Paris 2010. Synthèse des renouvellements historiographiques et des perspectives sur la question de la frontière dans Christophe DUHAMELLE, Andreas KOSSERT, Bernhard STRUCK (dir.), *Grenzregionen. Ein europäischer Vergleich vom 18. bis zum 20. Jahrhundert*, Francfort/M., New York 2007, p. 9–10 et sur la question plus spécifique de la ville-frontière dans Denis MENJOT, *La ville frontière, un modèle original d'urbanisation*, dans: ID. (dir.), *Les villes frontière* (Moyen

identitaires de la chevalerie impériale à l'époque de la Révolution française éclairent d'un jour nouveau les questions du sentiment »national« de la noblesse du Saint-Empire à l'époque moderne et fournissent une grille d'interprétation dont on peut questionner la validité dans le cas strasbourgeois³. Dans cette optique, l'étude approfondie de la parenté des chanoines allemands peut constituer un moyen de mieux comprendre la structuration globale du groupe et ses réactions au glissement frontalier, dans la mesure où la cohésion du groupe capitulaire allemand reposait essentiellement sur la gestion particulière de parentèles – d'ailleurs profondément exogènes à l'Alsace – dont on peut supposer qu'elles servirent d'outil d'élaboration identitaire. La question de la parenté des chanoines demeure un volet encore globalement méconnu de l'histoire du grand chapitre lui-même à l'époque moderne, plutôt considéré au travers de l'action des évêques ou du rôle de l'institution dans le fonctionnement liturgique de la cathédrale⁴. Elle nous semble pourtant, dans une perspective sociale, particulièrement éclairante des enjeux frontaliers de l'Alsace des XVII^e et surtout XVIII^e siècles⁵.

Un outil de pouvoir transfrontalier convoité

Le maintien des statuts du grand chapitre de la cathédrale, en particulier son recrutement sélectif dans la noblesse impériale titrée avec nécessité de prouver seize quartiers de noblesse, créait paradoxalement une brèche favorable au roi de France dans la frontière franco-germanique. En introduisant progressivement une noblesse française dans les effectifs capitulaires, au prix d'un allègement des preuves de noblesse⁶,

- Âge-époque moderne), Paris 1996, p. 5–14. Les réflexions de Lucien Fèbvre et de Daniel Nordmann ont considérablement renouvelé la question frontalière: Lucien FÈBVRE, *Frontière: le mot et la notion*, dans: *Id.*, *Pour une histoire à part entière*, Paris 1982, p. 11–24; Daniel NORDMANN, *Frontières de France. De l'espace au territoire, XVI^e–XIX^e siècle*, Paris 1998.
- 3 William D. GODSEY, *Nobles and Nation in Central Europe. Free Imperial Knights in the Age of Revolution, 1750–1850*, Cambridge 2004.
 - 4 Le travail de référence demeure non publié: Jean-Michel THIRIET, *Le grand-chapitre de Strasbourg au XVIII^e siècle*, DES, Strasbourg juin 1967. Sur la question de l'intégration des chanoines français: René METZ, *L'accès des Français au grand-chapitre de la cathédrale de Strasbourg à partir de 1713: l'adoucissement des preuves de noblesse*, dans: *Bulletin de la cathédrale de Strasbourg* 19 (1990), p. 61–75. Voir également: Bernard XIBAUT, *Les chanoines*, dans: Joseph DORÉ (dir.), *La grâce d'une cathédrale*, Strasbourg 2007, p. 419–429; *Id.*, *Le grand-chapitre et le grand chœur. Une cohabitation difficile à la cathédrale de Strasbourg (1681–1803)*, Strasbourg 1986; René METZ, *Le grand-chapitre de la cathédrale de Strasbourg et la défense de ses droits à l'encontre des prétentions du pape aux XVI^e et XVII^e siècles*, dans: *Bulletin de la cathédrale de Strasbourg* 15 (1982), p. 69–75; Claude MULLER, *Le siècle des Rohan. Une dynastie de cardinaux en Alsace au XVIII^e siècle*, Strasbourg 2006.
 - 5 Dans le cas strasbourgeois: Louis CHÂTELLIER, *Frontière politique et frontière religieuse. L'exemple du diocèse de Strasbourg (1648–1790)*, dans: *Religion et piété en Alsace et Lorraine (XVII^e–XVIII^e siècles)*, Annales de l'Est, 6^e série, 53^e année, numéro spécial (2003), p. 103–125. Voir aussi les réflexions de C. Duhamelle: Christophe DUHAMELLE, *Frontière, territoire, confession: l'exemple de l'Eichsfeld*, dans: Christine LEBEAU (dir.), *L'espace du Saint-Empire du Moyen Âge à l'époque moderne*, Strasbourg 2004, p. 175–192.
 - 6 THIRIET, *Le grand-chapitre* (voir n. 4), p. 18. La règle des seize quartiers de noblesse en ligne directe est atténuée pour les candidats français (huit places leurs sont réservées sur les vingt-quatre que compte le chapitre), notamment du côté de la mère. En 1713, la règle est encore assouplie en

le souverain pouvait infléchir le caractère germanique de l'institution par l'élection d'un évêque de son parti. L'annexion de la ville et l'interventionisme du roi, tant dans les affaires de la religion que dans les modalités du choix de ces derniers, n'avaient en effet pas attenté aux prérogatives des chanoines qui conservaient en leurs seules mains l'élection au trône épiscopal, héritage médiéval uniquement soumis à l'approbation papale⁷ déterminé par le concordat de Vienne de 1448 qui s'appliquait, semble-t-il, à Strasbourg⁸. En tout cas, ce mode d'élection continuait à primer sur les articles du concordat de Bologne, qui donnaient au seul monarque français la capacité de pourvoir les cathèdres du royaume, le souverain pontife ne conférant qu'une investiture canonique. Le pape se risqua d'ailleurs, au XVII^e siècle tout du moins, également à intervenir dans le choix de chanoines⁹. L'enjeu résidait cependant moins dans l'élection d'un évêque que le roi aurait pu lui-même choisir en exigeant l'application du concordat de Bologne, que dans le statut particulier du prélat strasbourgeois, bénéficiant du titre de prince d'Empire, en raison des quelques fiefs conservés outre-Rhin. Cette survivance s'avérait être une aubaine pour le roi qui trouvait dans l'évêque de Strasbourg une tête de pont française en Empire pour peu que le grand chapitre élise un candidat français. C'est chose faite à la mort du prince évêque Wilhelm-Egon de Fürstenberg au printemps 1704, avec l'élection de Gaston de Rohan-Soubise. Il ne s'agissait cependant pas d'un « coup de majesté » puisque l'évêché était déjà conquis aux intérêts français depuis les années 1650. L'élection du prédécesseur de Wilhelm-Egon, son frère Franz-Egon, largement « subventionnée » par Louis XIV, sanctionnait le basculement du siège épiscopal de Strasbourg dans la sphère d'influence française, avec la nécessité de mener une politique équilibrée entre France et Empire en ménageant l'empereur afin de sauvegarder le statut immédiat de la principauté tout en servant désormais les intérêts français¹⁰. Le choix de Rohan était sans surprise puisque le nouvel évêque avait été, à la suite de tractations entre Versailles, Rome (Innocent XII, puis Clément IX) et Strasbourg, élu coadjuteur en février 1701¹¹. C'est donc ici le début du « siècle des Rohan » (C. Muller) dont la succession sur le trône épiscopal et princier jusqu'à la Révolution, est garantie par la systématisation de la coadjuterie, exception faite de la vacance de 1756, à la mort prématurée à seulement trente-neuf ans du cardinal Armand de Rohan-Soubise, qui n'avait pas pris soin de nommer un successeur présomptif.

Au-delà du titre, l'enjeu résidait davantage dans les prérogatives qu'il pouvait conférer à son détenteur. Et les Rohan, soutenus activement par Versailles, enten-

raison de l'hyogamie fréquemment pratiquée par les grandes maisons aristocratiques du royaume. Les Français ne doivent plus présenter que quatre quartiers.

7 Andreas MEYER, *Bischofswahl und päpstliche Provision nach dem Wiener Konkordat*, dans: *Römische Quartalschrift für Altertumskunde und Kirchengeschichte* 87 (1992), p. 124–135.

8 L'historiographie ne s'accorde pas sur l'application du concordat de 1448. D'après René Metz, le concordat de 1448 n'avait pas été reçu par le grand-chapitre, d'autant qu'une jurisprudence permettait aux chapitres illustres de passer outre les recommandations pontificales: METZ, *Le grand-chapitre de la cathédrale de Strasbourg et la défense* (voir n. 4), p. 74 et suiv.

9 *Ibid.*, p. 73–74. On peut se demander si la tentative de nomination d'un chanoine de la maison princière Dietrichstein, très liée aux Habsbourg d'Autriche, n'était pas un moyen pour la maison d'Autriche de dynamiser la Contre-Réforme sur ce limes occidental de l'Empire.

10 Sur ces questions, voir: CHÂTELLIER, *Frontière politique* (voir n. 5), essentiellement p. 107–117.

11 Pour le détail des tractations: MULLER, *Le siècle des Rohan* (voir n. 4), p. 18 et suiv.

dirent faire valoir ce qu'ils estimaient être leurs droits, à savoir s'ingérer dans les affaires impériales en siégeant à la diète perpétuelle de Ratisbonne et, plus encore, prétendre à une voix virile au Collège des princes (*Fürstenrat*). Là résidait l'enjeu véritable de l'élection de l'évêque de Strasbourg, qui faisait du grand chapitre une interface et nécessitait le maintien des chanoines allemands. Là commençaient aussi les réelles difficultés. Siéger à la diète imposait d'abord la reconnaissance féodale de l'autorité impériale au moyen de l'investiture des fiefs en territoire germanique conférée par l'empereur, indice parmi tant d'autres d'une certaine vitalité des institutions impériales¹². En analysant les relations entretenues par les évêques avec la cour de Vienne, Louis Châtelier a montré toute la difficulté de l'obtention de ces investitures, renouvelées à chaque élection¹³. Les tractations de la première durèrent huit ans (1715–1723), les autres furent plus rapides, mais traînèrent malgré la connaissance qu'eurent désormais de la procédure les agents épiscopaux chargés de représenter les intérêts des Rohan dans la résidence impériale¹⁴. En réactivant une procédure que leurs derniers prédécesseurs n'avaient plus jugé utile de solliciter, les Rohan prétendaient revendiquer un rôle à la diète de Ratisbonne où il leur était alors permis de siéger, au sein du Collège des Princes, dans un des deux bancs de prélats (Souabe et Rhénanie) qui bénéficiaient, comme les quatre bancs des comtes, d'un suffrage collectif. Non contents de ce privilège, ils briguèrent la voix virile que conférait le statut de prince territorial, c'est-à-dire une voix individuelle qui les plaçait au même rang que les princes du Collège électoral (*Kurfürstenrat*) qui, seuls, éliaient l'empereur. Cette prétention leur fut cependant refusée par le Conseil impérial aulique, pour toute une série de motifs plus ou moins spécieux où le juridique côtoie le fiscal¹⁵. Et l'administration impériale d'assortir son jugement d'une mise en garde dissuasive:

- 12 Barbara STOLLBERG-RILINGER, *Des Kaisers alte Kleider. Verfassungsgeschichte und Symbolsprache des Alten Reiches*, Munich 2008. Pour une synthèse en français voir *id.*, *Le rituel de l'investiture dans le Saint-Empire de l'époque moderne*, dans: *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 56 (2009), p. 7–29.
- 13 Louis CHÂTELLIER, *Les évêques de Strasbourg et la Cour de Vienne au XVIII^{ème} siècle*, dans: *Religion et piété en Alsace et Lorraine (XVII^{ème}–XVIII^{ème} siècles)*, dans: *Annales de l'Est*, 6^e série, 53^e année, numéro spécial (2003), p. 127–139.
- 14 Archives départementales du Bas-Rhin (désormais AD 67), G 211–215: les remarques et précautions à prendre quant à la procédure de l'investiture étaient systématiquement consignées et réutilisées pour les investitures postérieures.
- 15 AD 67 G 213: *Sur la Question si son Alt. Monseigneur le Prince de Rohan de Soubise [...] évêque de Strasbourg peut prétendre Voix et session dans l'empire pour et à raison des bailliages d'Oberkirch et d'Ettenheim scitues au dela du Rhin et faisant partie de l'Evesche de Strasbourg situé en Alsace qui a été cede au Roy de France par le traité de paix de Riswyck confirmant celui de Munster*, s.d. (vraisemblablement au cours des années 1740). Le Conseil alléguait que ce droit n'avait jamais été mentionné pour l'évêque de Strasbourg. Il alléguait également que les précédents ne l'avaient pas requise, que seuls deux bailliages se situaient sur la rive droite, ne représentant qu'une part congrue des seigneuries épiscopales qui du reste reconnaissaient pour l'essentiel l'autorité du roi de France, que les Rohan n'étaient pas allemands, ce qui devrait leur interdire toute possession de seigneuries en terre d'Empire et que les évêques de Strasbourg n'avaient pas payé les taxes exigibles au Cercle du Haut-Rhin quand d'autres qui s'en acquittaient n'avaient pas de semblables prétentions.

Aussi ne serait-il pas inutile pour le service du prince de prendre les mesures nécessaires afin que son Alt[esse] ne sera point tourmentée par les directeurs du cercle du H[au]t Rhin ni par le fiscal de l'Empire comme il est arrivé à d'autres lesquels avec grande peine se sont tirés d'affaire et cela couteroit trop cher au prince; ce que le roy ne pourroit empêcher à moins de payer des sommes immenses pour lui. Il n'y a point de doute que ceux qui se melent des affaires de son Alt[esse] ne sachent de quelle manière s'y prendre et trouver des expédiens pour garantir le Prince de cette perte et du chagrin qu'il en auroit infailliblement de meme que de faire connoître au roy l'interet qu'il a de soutenir son Alt[esse] pour la voix et scession.

Les prétentions des Rohan avaient donc leurs limites, ce qui n'en rendait pas moins le grand chapitre détenteur d'un pouvoir certain que pouvaient se disputer Versailles et Vienne, les seconds tentant de contenir l'influence grandissante des premiers à l'ouest du Rhin.

Pris entre les ambitions françaises et la politique d'«endiguement» viennoise par obstruction, les chanoines allemands matérialisaient un espace tampon. Maintenir leur position leur permettait de continuer à jouir d'une rente de situation qui offrait le moyen à ces rejetons de grandes maisons du Saint-Empire de décharger financièrement leurs familles souvent pléthoriques grâce aux prébendes allouées aux chanoines capitulaires et domiciliaires. Autant dire que les places étaient particulièrement recherchées, tant pour ces raisons financières que pour le prestige qu'elles procuraient. Le recrutement du chapitre cathédral de Strasbourg, comme du reste celui de Cologne, avec lequel le premier était particulièrement lié puisque bon nombre de chanoines strasbourgeois siégeaient aussi à Cologne, se faisait exclusivement parmi les familles princières et comtales, contrairement à une majorité de chapitres rhénans, devenus l'apanage de la chevalerie immédiate¹⁶. Sans doute ne faut-il pas voir dans ce recrutement *a priori* plus sélectif un surcroît de prestige, dans la mesure où le recrutement au sein de la chevalerie s'avérait aussi étroit, mais plutôt la coexistence d'institutions liées à différents groupes sociaux dominants du Saint-Empire. Le chapitre restait donc, encore au XVIII^e siècle et malgré le déplacement de la frontière, un débouché intéressant pour la noblesse titrée d'Empire qui profitait de l'ambiguïté franco-germanique d'un diocèse transfrontalier pour maintenir une présence forte. Une position qui devenait cependant de plus en plus difficile à tenir si l'on en juge par une lettre du comte Johann Moritz von Manderscheidt adressée à son frère Johann Friedrich et datable des années de mandature du premier à Vienne¹⁷. Y sont clairement

16 DUHAMELLE, L'héritage collectif (voir n. 1), p. 36.

17 AD 67 G 213: *Copie de la lettre du comte Frédéric de Blankenheim au comte Maurice, son frère, envoyé de Mons. le card. de Rohan à Vienne.* Le comte de Manderscheidt-Blanckenheim avait été chargé par le cardinal de Rohan de recevoir, pour lui, l'investiture féodale. Durant son séjour viennois, il avait également fait office de représentant de l'évêque de Strasbourg, vraisemblablement conjointement à un agent spécialisé dans les affaires impériales, qui représentait également d'autres entités immédiates, lignages nobles, villes impériales, ou fondations religieuses diverses (Éric HASSLER, *Une cour sans empereur? Les chambellans de l'empereur dans l'espace résidentiel. Vienne, 1683–1740*, thèse dactyl., université de Paris-I, soutenue en novembre 2010, p. 397–413).

exprimés le sentiment de menace d'une appropriation du chapitre par des Français hostiles et la défiance de l'empereur pour une institution ecclésiastique hybride, pour ne pas dire transfrontalière, dont l'existence même s'avère gênante en ce qu'elle procure au prince-évêque désormais français une capacité d'intrusion dans les affaires impériales. Les chanoines se perçoivent alors collectivement comme un outil de maintien d'une identité impériale contestée par la montée de logiques nouvelles auxquelles ils demeurent étrangers. Ils s'inscrivaient donc dans un entre-deux qui faisait d'eux des intrus en territoire français, et des oubliés de l'empereur Charles VI qui, contrairement à son père Léopold I^{er} et son frère aîné Joseph I^{er}, délaissait progressivement les affaires impériales, dont il ne tirait plus guère de bénéfice que ce titre générique d'empereur, à vrai dire extrêmement pratique pour synthétiser la multiplicité des couronnes d'un patrimoine habsbourgeois composite désormais au cœur des ambitions politiques de la maison d'Autriche. Un entre-deux frontalier producteur d'une identité particulière, liée à l'altérité d'un groupe, dont la définition se fondait autant sur une gestion singulière – extrêmement sélective – de l'ascendance, que sur un statut politique original, découlant de l'immédiateté impériale qui procurait à leurs lignages un surcroît d'autonomie face à un empereur – seigneur encore au sens féodal – lointain. L'affirmation – mais en même temps un repli – identitaire de cette aristocratie capitulaire reposait donc essentiellement sur la maîtrise d'une parenté productrice d'identité, particulièrement mise à l'œuvre dans le rapprochement étroit de ces lignages, progressivement réduit à dix.

Parenté

Le recrutement particulier des chanoines allemands s'appuyait sur un système de cooptation initialement fondé sur des critères de parenté très stricts. Seize quartiers de noblesse étaient exigés, ce qui faisait du grand chapitre de Strasbourg l'un des plus sélectifs du Saint-Empire, même si la plupart des institutions religieuses similaires de l'Empire imposèrent progressivement des restrictions similaires. Si bon nombre de maisons d'Empire pouvaient présenter ces preuves de noblesse grâce à un entretien scrupuleux de la pureté de leurs alliances, la noblesse française, nous l'avons souligné, ne pouvait en faire autant¹⁸. En contre-partie, les Français investirent rapidement les charges prestigieuses du chapitre, notamment celles de prévôt, doyen, chantre ou écolâtre, plus largement rémunérées¹⁹.

Ce système privilégiait donc, notamment du côté germanique, le recrutement dans quelques grandes familles catholiques, bien ancrées dans les régions méridionales de l'Empire, qui entretenaient leur présence par la nomination de proches parents aux places restées vacantes²⁰. Dix maisons alimentaient le grand chapitre à partir de la fin du XVII^e siècle, les Aspremont, Bentheim, Hesse, Hohenlohe, Hohenzollern, Königsegg, Löwenstein, Manderscheidt, Salm et Truchsess von Waldburg zu Zeil,

18 THIRIET, Le grand-chapitre (voir n. 4), p. 13.

19 Ibid., p. 14.

20 Pour un aperçu général de plusieurs de ces familles à l'époque moderne: Mark HENGERER, Elmar L. KUHN (dir.), *Adel im Wandel. Oberschwaben von der frühen Neuzeit bis zur Gegenwart*, t. 1, Ostfildern 2006. Y sont plus spécialement traités les Königsegg, Waldburg, Fürstenberg et Hohenzollern.

les Fürstenberg ayant disparu dans le premier quart du XVIII^e siècle. Ce faible effectif est symptomatique d'un rétrécissement progressif du nombre de lignages sensible au cours du siècle, puisqu'une vingtaine de maisons princières et comtales produisaient des chanoines au siècle précédent. Elles ne seront plus que cinq à la fin du XVIII^e siècle. Une comparaison avec le chapitre cousin de Cologne s'impose d'emblée²¹. Le système prébendaire y est quelque peu différent puisque ce chapitre cathédral comptait vingt-quatre chanoines capitulaires et autant de domiciliaires. Contrairement à Strasbourg, tous n'émanaient pas des *Domgrafen*, c'est-à-dire issus des grandes familles de la noblesse, comme on les nomme à Cologne, mais huit prébendes étaient ouvertes à des chanoines de moindre extraction. Les effectifs nobiliaires s'élevaient donc à trente-deux chanoines contre vingt-quatre à Strasbourg, émanant d'une quarantaine de maisons nobles, dont participent les vingt lignages »strasbourgeois« qui fournissaient le chapitre encore au XVII^e siècle, réduits au siècle suivant à dix, ainsi que quelques autres présents dans les parentèles des chanoines strasbourgeois sans pour autant en fournir eux-mêmes²². Quelques lignages connaissent la même surreprésentation à Cologne qu'à Strasbourg, les Salm fournissent 10 % du total des chanoines du chapitre – y compris les non-nobles –, les Manderscheidt 7 %, les Königsegg ou les Truchsess von Waldburg zu Zeil 6 % et les dix familles »strasbourgeoises« représentent au total près de 40 % des effectifs colonais.

Ces maisons, aux arborescences pour beaucoup particulièrement touffues, surent diversifier leurs stratégies lignagères en faisant élire au grand chapitre des individus essentiellement issus d'une lignée. Les chanoines Aspremont provenaient ainsi de la lignée Reckheim, les Bentheim des lignées cousines Teclenberg et Steinfurt, l'unique chanoine Fürstenberg des Mösskirch, les landgrave de Hesse de la lignée Rheinfels, les Hohenlohe de la lignée Bartenstein, les Hohenzollern de la lignée de Sigmaringen, les Königsegg-Aulendorf et surtout Rotenfels, les Löwenstein étaient issus de la lignée Wertheim-Rochefort, les Manderscheidt des lignées Kayl-Falkenstein, Geroldstein et Blanckenheim, les Salm-Reifferscheidt d'une excroissance immémoriale de la maison princière de Salm avec laquelle ils n'avaient plus de rapports parentéaires depuis le X^e siècle au minimum, quant aux Truchsess von Waldburg zu Zeil, ils provenaient plus précisément de la branche Wurzach²³. Ponctuellement, une maison

21 Eduard HEGEL, *Das Erzbistum Köln zwischen Barock und Aufklärung vom Pfälzischen Krieg bis zum Ende der französischen Zeit 1688–1814*, Cologne 1979, p. 78; Peter HERSCHÉ, *Die deutschen Domkapitel im 17. und 18. Jahrhundert*, Zurich 1984: liste des chanoines du chapitre de Cologne.

22 Les lignages Oettingen, Montfort, Sulz, Fugger, Ostfriedland disparaissent du grand chapitre au début du XVIII^e siècle. Le chapitre de Cologne compte également parmi ses effectifs quelques chanoines issus de maisons régnautes, telles les maisons de Lorraine, de Bavière, d'Autriche, de Saxe-Pologne, de Savoie, de Holstein, de Nassau, de Bade, Médicis ou palatine ainsi que, progressivement, des lignages attachés au service de l'Archimaison, les Schwarzenberg, Sinzendorf, Trautmansdorf, Schönborn, Lobkowitz, Tour-et-Tassis, Liechtenstein, Nesselrode ou Daun.

23 Johann HÜBNER, *Genealogische Tabellen, nebst denen darzu gehörigen Genealogischen Fragen zur Erläuterung der Politischen Historie*, 3 tomes, Leipzig 1743–1746; pour Aspremont-Reckheim voir tome 2, tab. 446; pour Bentheim voir *ibid.*, tab. 420–423; pour Fürstenberg voir tome 1, tab. 267; pour Hesse-Rheinfels voir *ibid.*, tab. 207; pour Hohenlohe voir tome 2, tab. 599–600; pour Hohenzollern-Sigmaringen voir tome 1, tab. 244; pour Königsegg voir tome 2,

pouvait déléguer un ou deux chanoines issus d'une autre lignée, ainsi les comtes Carl Alexander et Wilhelm Florentin Salm-Salm, mais il s'agit là d'une exception dans un système parentélaire particulièrement rodé qui privilégie les frères et les neveux. Les Manderscheidt envoyaient ainsi à Strasbourg une partie de leurs cadets, conservant la transmission séculière selon la règle de primogéniture masculine et ce depuis le XVI^e siècle au moins. Les Manderscheidt-Geroldstein et surtout Blanckenheim systématisèrent ce procédé et les chanoines se succédèrent d'oncles en neveux sur plusieurs générations. Les Manderscheidt-Kayl, dont les cadets étaient prioritairement envoyés à Cologne, pallièrent les faiblesses démographiques des Geroldstein en sollicitant l'investiture canoniale de Strasbourg en l'absence de candidats de l'autre lignage. Trois frères y furent ainsi envoyés, Ernst Dominik (1667–1721), Maximilian Philipp (1669–1727) et Wolfgang Wilhelm (1678–1742). Ce dernier quitta du reste l'état canonial pour remplacer son aîné, Carl Franz (1665–1721), décédé prématurément, dans sa mission de perpétuation de la lignée. La pratique du relais entre les lignées était également mise en œuvre par les landgraves de Hesse-Rheinfels, branche cadette de la maison régnante de Hesse-Cassel. La lignée Hesse-Rheinfels-Wanfried, qui avait bifurqué deux générations auparavant de la lignée aînée, désormais différenciée de sa cadette par le vocable Rheinfels-Rotenberg, procura deux chanoines au grand chapitre pour compenser l'absence de cadet de l'autre lignée, les comtes Christian et Johann Friedrich. La situation s'inversant à la génération suivante, ce furent les Rheinfels-Rotenberg qui procurèrent un chanoine, Constantin (né en 1716). On retrouve des dispositions semblables chez les Hohenlohe, les Königsegg ou les Salm tandis que les Löwenstein optaient pour une distribution plus élatée et que les Bentheim jouaient sur une spécialisation des lignées. Les Bentheim-Steinford consacraient leur cadets au métier des armes tandis que la lignée Tecklenburg constituait un vivier de chanoines, quitte à en réintégrer un dans la vie civile en cas de défaillance de l'aîné. Le comte Hermann Friedrich (1693–1732), petit-fils de l'ancêtre commun aux deux branches, sortit de l'état ecclésiastique pour être marié, en 1717, à la landgravine Eleonora Bernhardina von Hessen-Rheinfels, renforçant par là même les liens entre les deux maisons²⁴.

Comme le met en lumière ce dernier exemple, le maintien des maisons dans le grand chapitre résultait donc de «stratégies» parentélares au sens que leur a donné Pierre Bourdieu, et qui fut depuis repris par l'historiographie de la parenté, à savoir des pratiques familiales réfléchies et sous-pesées entre plusieurs options possibles dans le but de soutenir le statut, voire le rang du lignage²⁵. L'union Bentheim-Hesse suggère également une autre pratique mise en œuvre par ces lignages: l'étroitesse des alliances matrimoniales qui en font des maisons cousines et tisse, de façon comparable aux stratégies matrimoniales de la chevalerie d'Empire, un réseau de maisons

tab. 504 et 506; pour Löwenstein voir *ibid.*, tab. 366 et 369; pour Manderscheid voir *ibid.*, tab. 379–381; pour Salm voir tome 1, tab. 251, pour la lignée princière, voir tome 2, tab. 454, pour la lignée Reifferscheidt; Truchsess von Waldburg zu Zeil-Wurzach voir *ibid.*, tab. 513.

24 *Ibid.*, tome 2, tab. 423.

25 Pierre BOURDIEU, *Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction*, dans: *Annales ESC* 27 (1972), p. 1105–1127, repris notamment dans Michel NASSIET, *Parenté, noblesse et états dynastiques, XV^e–XVI^e siècles*, Paris 2000, p. 236; et Élie HADDAD, *Fondation et ruine d'une «maison»*. Histoire sociale des comtes de Belin (1582–1706), Limoges 2009.

toutes investies dans ces institutions ecclésiastiques²⁶. En changeant de perspective généalogique, considérant cette fois-ci non l'arborescence familiale dans sa globalité, mais plutôt la parentèle de chacun des chanoines, comme les présentent les arbres généalogiques assortissant les preuves de noblesses, encore aujourd'hui conservés dans les fonds de la bibliothèque du grand séminaire de Strasbourg, il est possible d'identifier des ascendances communes à bien des individus, pourtant issus de lignages différents, mais alliés²⁷. Certaines maisons ne présentaient qu'une intégration minimale. C'est le cas des Fürstenberg et des Aspremont-Reckheim, essentiellement liés entre eux et aux Königsegg. Cette certaine marginalité explique peut-être leur disparition rapide du grand chapitre. Les Fürstenberg, nous l'avons dit, après avoir été extrêmement présents à Strasbourg, au point de fournir plusieurs évêques, ne délèguèrent plus de chanoines au cours du XVIII^e siècle. Quant aux Aspremont-Reckheim, les frères Charles Gobert et François Gobert, domiciliaires respectivement en 1686 et 1688, furent nommés capitulaires en 1696 et 1691, le premier disparaissant dès 1703, le second plus tardivement en 1719. Les Hohenlohe et les Hohenzollern présentaient des liens plus étroits, les premiers avec les Hesse-Rheinfels et les Manderscheidt, les seconds également avec les Manderscheidt et les Königsegg. Sans remonter au delà de huit quartiers, soit trois générations en amont, l'ascendance des comtes Carl Philipp Franz (1702–1763) et Joseph Anton (1707–1764) Hohenlohe-Bartenstein comptait en effet un quart (union Hohenlohe-Schillingsfürst à Solms-Hohensolms) commune avec les chanoines Johann Friedrich (1677–1731) et Johann Moritz Manderscheidt et Constantin Hesse-Rheinfels. Les comtes Ferdinand Anton (1692–1750) et Franz Anton (1696–1767) Hohenzollern-Sigmaringen présentaient une ascendance commune plus ample avec les comtes Albert Eusebius, Hugo Franz et Carl Ferdinand Königsegg – et leurs neveux Maximilian Friedrich et Joseph – et les comtes Manderscheidt cités plus haut, puisqu'il s'agissait de la moitié de leur ascendance (mariage Hohenzollern-Königsegg), correspondant à un quart de l'ascendance des chanoines Königsegg – et un huitième pour leurs neveux – et un quart également pour les Manderscheidt.

L'imbrication et la superposition des parentèles se reproduisaient d'une génération à l'autre, au gré des alliances renouvelées entre ces mêmes maisons dont résultèrent des dynasties népotiques canoniales²⁸. Quatre générations se succédèrent ainsi chez les Königsegg-Rotenfels: la lignée fournit trois chanoines au chapitre à la fin du XVII^e siècle, Hugo Franz dès 1671, Albrecht Eusebius en 1682 et Carl Ferdinand en 1701, relayés à la génération suivante par leurs neveux Joseph Sigmund en 1715 et Maximilian Friedrich en 1722, puis par Christian Franz en 1747 et, enfin, par Ernst Adrian en 1765 et son frère Maximilian Julius élu l'année suivante. Ces derniers se

26 DUHAMELLE, L'héritage (voir n. 1), p. 97–189.

27 Bibliothèque du grand séminaire, Strasbourg, cote 103: *Probationes Genealogicae D[omi]norum Canonicorum Cathedralis Ecclesiae Argentensis, de anno 1713*.

28 Ce parti-pris d'alliances étroites au sein d'un groupe restreint de lignages rappelle, dans bien des cas, les pratiques matrimoniales d'échanges, de bouclage et de »fondus-enchaînés« sur plusieurs générations, mises en évidence par Gérard Delille. Gérard DELILLE, Remariages, mobilité sociale et construction de réseaux d'alliances en Europe occidentale (X^e-XVIII^e siècle), dans: Christophe DUHAMELLE, Jürgen SCHLUMBOHM (dir.), Eheschließungen im Europa des 18. und 19. Jahrhunderts. Muster und Strategien, Göttingen 2003, p. 363–388, et notamment p. 373–374.

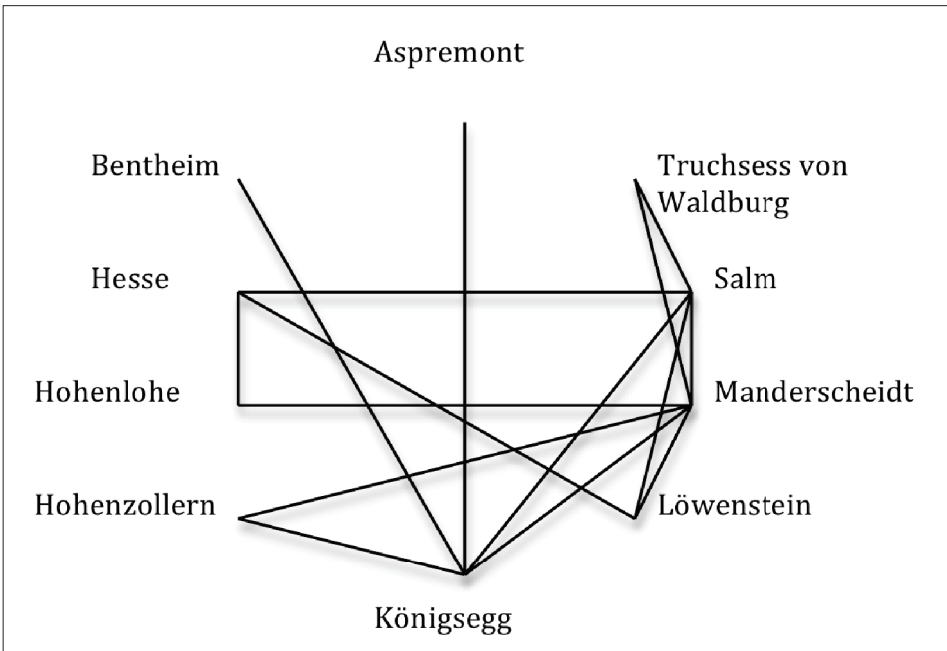
trouvaient du reste être également, par l'enchevêtrement des alliances, les neveux d'un cousin de leur oncle, Meinrad Carl Anton (élu en 1751). A chaque génération se modifiait la géométrie des parentèles qui puisaient des alliés dans le vivier des lignages canoniaux, parentèles élargies opportunément à d'autres horizons. Celle des trois premiers chanoines conjuguaient ainsi les ascendances paternelles croisées Hohenzollern et Aspremont, maternelles bas-autrichiennes (Harrach et Scherffenberg). La génération suivante s'enrichit des parentèles Manderscheidt et Bentheim. La troisième génération retrouva une ascendance maternelle Hohenzollern. A la quatrième génération, l'ascendance d'Ernst Adrian et Maximilian Julius offrit une synthèse maternelle des parentèles intra-lignagères des Königsegg-Rotenfels et Aulendorf et, par l'intermédiaire de Meinrad Carl Anton, une vaste parentèle bas-autrichienne paternelle et impériale maternelle composée de nombreuses familles sorties du grand chapitre, mais non du réseau canonial, comme les Oettingen-Wallerstein-Spühlberg ou les Fugger. Leurs cousins Aulendorf, Aloysius Xaver et Anton Eusebius élus respectivement en 1773 et 1778, avaient deux quarts d'ascendance commune avec eux (Aulendorf bas-autrichienne et Hohenzollern), un quart avec leur parent commun Meinrad Carl Anton. Le dernier quart apportait deux autres lignages, les Truchsess von Waldburg zu Zeil et les Salm-Reifferscheidt. On peut constater de dynasties similaires chez les Salm-Reifferscheidt, les Hohenlohe ou, dans une moindre mesure chez les Manderscheidt ou les Truchsess von Waldburg zu Zeil.

Certaines maisons occupent de surcroît une place tout à fait centrale dans ces parentèles. Les Königsegg et les Manderscheidt, dans une moindre mesure les Salm-Reifferscheidt, les Hesse-Rheinfels et les Löwenstein, concentraient une bonne part des alliances, et, de ce fait, leurs chanoines présentaient des ascendances mutualisées remarquables. L'arbre généalogique du comte Constantin Löwenstein produit ainsi une ascendance commune d'un quart avec les chanoines Hohenlohe et Salm et de la moitié avec certains Löwenstein. De même, Franz Carl (1717–1750) et Philipp Ernst (1715–1734) comtes Löwenstein ont leur ascendance maternelle avec les chanoines Christian et Johann Friedrich Hesse-Rheinfels (pour lesquels cela représente la quasi-totalité de l'ascendance) et les trois-quarts de leur ascendance paternelle avec le cousin des précédents, le landgrave Constantin. Autre lignage, autre exemple: les chanoines Max Philipp (1669–1727), Ernst Dominik (1667–1721) et Wolfgang Heinrich (1678–1742) Manderscheidt-Kayl comptaient les trois-quarts de leur ascendance paternelle commune avec les Salm-Reifferscheidt et un quart avec les Löwenstein²⁹. Leurs cousins Manderscheidt-Blanckenheim étaient également liés aux Salm pour un quart de leur ascendance paternelle et aux Hohenlohe pour un quart de leur ascendance maternelle. Les comtes Alexander (mort en 1697), Wilhelm (1721), Romanus et Friedrich Ernst Salm-Reifferscheidt-Dyck présentaient les trois-quarts de leur ascendance paternelle commune avec les Manderscheidt-Kayl et les Waldburg-Zeil et la totalité de leur ascendance commune avec les Manderscheidt-

29 Le mariage de Clara Magdalena (morte en 1692) la sœur de leur père, Hermann Franz comte Manderscheidt-Kayl (1640–1686), avec le comte Ernst Salentin Salm-Reifferscheidt-Dyck (mort en 1685). Pour l'ascendance maternelle, il faut chercher l'alliance Wildrheingraf Kyrburg-Leiningen avec les Salm-Reifferscheidt et l'alliance Stolberg-Wildrheingraf Kyrburg avec les Löwenstein.

Kayl³⁰. Leur cousin Franz Ernst Salm-Reifferscheidt produisait un quart de son ascendance paternelle commune avec les Manderscheidt-Kayl et un autre quart avec les Hesse-Rheinfels et les Löwenstein³¹.

Au-delà de toutes ces unions se dessine un vaste système parentélaire dans lequel ces lignages sont en liaison plus ou moins étroite. Les lignages-clefs en sont les Königsegg, les Manderscheidt et les Salm qui, non seulement multiplient les alliances, mais servent également de relais entre des familles plus éloignées en captant leurs parentèles.



Lignages dont les chanoines présentent au moins un quart d'ascendance commune

La mise en relation du schéma proposé ci-dessus et de l'inscription dans la durée des maisons dans le grand chapitre permet de mettre en lumière un double phénomène: le renforcement de certaines maisons qui font du grand chapitre leur apanage et l'exclusion progressive des autres. Après les Fürstenberg dont nous avons déjà souligné l'effacement, les Aspremont disparaissent des effectifs canoniaux en 1719, bientôt suivis des Bentheim dont le dernier chanoine capitulaire est élu en 1747. Il en va de

30 Ascendance du comte Ernst Salentin Salm-Dyck (union Salm-Leiningen veuve Manderscheidt) liée aux Manderscheidt-Kayl et aux Truchsess Waldburg zu Zeil; ascendance de Clara Madgalena Manderscheidt (union Manderscheidt-Löwenhaupt von Falkenstein) liée aux Manderscheidt-Kayl, mais aussi Geroldstein et Virneburg.

31 Ascendance du comte Erich Adolph Salm-Reifferscheidt, liée aux Manderscheidt, et ascendance de son épouse, Ernestina comtesse Löwenstein-Wertheim (union Löwenstein-Fürstenberg en parenté directe avec les deux derniers évêques Fürstenberg de Strasbourg) liée aux Hesse-Rheinfels.

même pour les Löwenstein, les Hohenzollern et les Manderscheidt (dernières élections respectivement en 1751, 1756 et 1757). Ces maisons présentaient certes des élections irrégulières, mais la tendance est nettement à l'effacement dans la seconde moitié du siècle, sans que l'on puisse y déceler de facteur d'affaiblissement démographique commun. Les Manderscheidt concentraient cinq chanoines domiciliaires élus entre 1671 et 1694 dont quatre devinrent capitulaires en l'espace d'une dizaine d'années, pour ne produire en suite que trois chanoines entre 1720 et 1760, ce qui les inscrit malgré tout dans la durée. Et on note un phénomène comparable, bien que de moindre ampleur, pour les Löwenstein. D'autres maisons, les Hesse ou les Hohenzollern, produisirent des chanoines très épisodiquement, tout en maintenant une présence constante depuis la réinstallation du grand chapitre par Louis XIV³². Les Hohenlohe sont une exception car ils n'apparaissent qu'en 1717 pour produire un nombre important de chanoines (huit, dont sept capitulaires) jusqu'en 1775. Les Königsegg, les Salm et les Truchsess von Walburg zu Zeil affirmèrent, en revanche, une présence continue et progressivement renforcée pour les deux premiers. Les derniers connaissaient des élections de 1685 à 1784, avec une concentration remarquable entre 1719 et 1724 (quatre élections domiciliaires et quatre élections capitulaires). Les Königsegg firent élire des chanoines entre 1671 et 1778 et les Salm entre 1680 et 1784, les second de façon plus régulière que les premiers, mais avec une accélération dans les deux cas à partir des années 1750 (sept élections en seulement trente-cinq ans sur douze élections entre 1680 et 1789). Au total, ces trois lignages produisaient trente-deux chanoines, soit l'exacte moitié de l'effectif canonial recruté sur la période dans dix lignages³³. Dans le contexte politique de la seconde moitié du XVIII^e siècle, cette concentration capitulaire de trois lignages ne nous semble pas le fruit du hasard.

Entre France et Autriche

La surreprésentation progressive des Salm, des Königsegg et, dans une moindre mesure, des Truchsess von Walburg zu Zeil dans les effectifs capitulaires pose en effet la question d'un glissement des lignages germaniques qui fournissent le grand chapitre des régions rhénanes et méridionales du Saint-Empire à l'«Autriche». Une majorité de lignages cesse de briguer l'élection capitulaire: les Bentheim, les Hohenzollern, les Löwenstein et les Manderscheidt voient leur dernier représentant élu au cours des années 1750 et 1760. Les Hesse-Rheinfels ne fournissent plus qu'un chanoine domiciliaire en 1767, élu capitulaire en 1783³⁴. Seuls les Hohenlohe résistent et

32 Hohenzollern: trois chanoines, première election en 1683, dernière en 1756; Hesse-Rheinfels: quatre chanoines, première election en 1685, dernière en 1783.

33 Aspremont: deux chanoines; Bentheim: trois; Hesse-Rheinfels: quatre; Hohenlohe: huit; Hohenzollern-Sigmaringen: trois; Königsegg: douze; Löwenstein-Wertheim: six; Manderscheidt: sept; Salm-Reifferscheidt: douze; Truchsess von Walburg zu Zeil: huit.

34 Disparition des lignages du chapitre à la mort du dernier chanoine: Aspremont en 1719, Hohenzollern en 1750, Bentheim et Löwenstein en 1751, Hesse en 1783. Nous ne connaissons pas la date de mort du dernier chanoine Manderscheidt, élu en 1750. Les Hohenlohe présentent encore quatre chanoines au début de la Révolution française, les Königsegg six, les Salm cinq et les Truchsess von Walburg deux.

ce jusqu'en 1775, date à laquelle il n'y a plus d'intégration de chanoines en dehors des Salm, Königsegg et Truchsess von Waldburg zu Zeil³⁵.

Ces trois lignages, bien que bénéficiant de l'immédiateté impériale procurée par de solides fiefs en Souabe notamment, s'étaient également investis durablement dans les provinces héréditaires de la Maison d'Autriche, tant dans l'appareil d'État – le *Hofstaat* – que dans les nébuleuses aristocratiques qui l'animaient. Les Salm étaient ainsi considérés comme l'une des maisons les plus anciennes des états de Basse-Autriche, participant des familles »apostoliques« dont le caractère immémorial n'était plus à prouver³⁶. Les Königsegg, intégrés dans les réseaux auliques et politiques depuis la fin du XVII^e siècle, n'étaient agrégés à la diète de Basse-Autriche qu'en 1750³⁷. Les Truchsess von Waldburg zu Zeil enfin demeuraient plus en retrait, s'illustrant dans l'armée impériale notamment lors des sièges de Constance (1633) et de Lindau (1646/47) pendant la guerre de Trente ans et dans l'administration impériale³⁸.

Les chanoines Königsegg-Rottenfels étaient ainsi en parenté directe – notamment deux fils et trois neveux – avec Lothar Franz, diplomate, feld-maréchal et président du Conseil de guerre de 1736 à 1738, Johann Ludwig le grand maître de la cour de l'impératrice-reine Marie-Thérèse³⁹ de 1742 à 1751 et Carl Ferdinand gouverneur gé-

35 Les Königsegg et les Truchsess von Waldburg fournissent encore, à partir de cette date deux chanoines, les Salm trois.

36 Libell der alten und neuen Geschlechter von Fürsten, Grafen, Herren und Freyherren in Oesterreich unter und ob der Enns, so Landleute daselbst sind, bis auf des Jahr 1620 gerechnet, als Kaiser Ferdinand, der Andere, die Erbhuldigung in Oesterreich unter der Enns an Eid aufgenommen, dans: Johann Nepomuk SCHWERDLING, Geschichte des uralten und seit Jahrhunderten um Landesfürst und Vaterland höchst verdienten theils fürstlichen theils gräflichen Hauses Starhemberg, Linz 1830, p. 21–24. Cette déclaration commune du banc des seigneurs de la diète de Basse-Autriche ne mentionne pas de date d'intégration des comtes Salm car la famille est réputée immémoriale, comme une dizaine d'autres dites »apostoliques« et n'a donc pas à justifier de son agrégation aux états. Une liste conservée dans les archives familiales de la maison comtale Harrach précise les dates d'intégrations des lignages apostoliques, hormis pour les Salm qui figurent en premier sur la liste, et dont on peut supposer que l'agrégation était considérée comme antérieure à celle des Fürstenberg qui les suivent, datée de l'an Mil. (Österreichisches Staatsarchiv, Verwaltungsarchiv, Familienarchiv Harrach K 794: *Verzeichniss der jenigen Geschlechtern, welche in Österreich unter der Enns und zu was Zeiten in den Herrenstand [...] aufgenommen worden*).

37 Susanne KNOLL, Der niederösterreichische Herrenstand von 1740 bis 1848, thèse dactyl., Vienne 1966, p. 285.

38 Le comte Sebastian Winibald (1636–1700), père de Leopold Johann (élection 1685), oncle de Carl Rupert (élection 1706), grand-père de Joseph Carl Maria (élection 1719) et grand-oncle de plusieurs autres chanoines, fut conseiller intime de l'empereur et président du Conseil impérial aulique. Plusieurs descendants de Sebastian Winibald, frères ou oncles de chanoines, furent nommés chambellans de l'empereur et, pour certains, conseillers intimes.

39 Rappelons que Marie-Thérèse d'Autriche, fille aînée de l'empereur Charles VI mort prématurément en 1740, hérite des possessions patrimoniales de la Maison d'Autriche en vertu de la Pragmatique Sanction, cependant rapidement contestée, c'est le motif de la guerre de Succession d'Autriche, notamment en Bohême ou en Silésie, mais non de la dignité impériale qui demeure élective. Celle-ci échoit à l'électeur de Bavière, Charles-Albert, Charles VII, qui meurt dès 1745. Marie-Thérèse parvient à faire élire son époux, François-Étienne de Lorraine, désormais empereur du Saint-Empire jusqu'en 1765. L'héritière de la Maison d'Autriche ne bénéficiait officiellement que du titre d'archiduchesse qui faisait d'elle la souveraine des pays héréditaires, et des titres de reines de Bohême et de Hongrie qui lui avaient été confirmés par les diètes des deux royaumes.

néral des Pays-Bas (1743), puis maréchal de Basse-Autriche entre 1750 et 1753⁴⁰. Les chanoines Salm-Reifferscheidt étaient liés avec le comte Franz, grand écuyer de l'empereur Charles VI et de l'archiduchesse-reine Marie-Thérèse sa fille (1738-1742), puis grand maître de cette dernière (1742-1745) et Anton Franz, grand chambellan (1765-1770) de l'empereur Joseph, devenu empereur en 1765 à la mort de son père. Leurs maisons bénéficiaient donc d'une exposition de premier plan à la cour de Vienne, particulièrement au milieu du siècle où se concentra leur exercice de fonctions auliques ou politiques. Elles avaient également su tisser des liens matrimoniaux étroits entre elles, nous l'avons vu, mais aussi avec bon nombre d'autres maisons de la monarchie des Habsbourg qui constituaient une part croissante de la parentèle des chanoines de Strasbourg. Les chanoines Königsegg comptaient ainsi dans leur ascendance directe des Harrach, Scherffenberg ou Breuner, autant de familles illustres du banc des seigneurs de la diète de Basse-Autriche, particulièrement bien intégrées au cercle restreint des grandes familles de l'aristocratie austro-bohême, pour lesquelles l'intégration dans les chapitres impériaux était, du reste, également devenue un enjeu décisif dans la contraction d'alliances matrimoniales⁴¹. La maison impériale Oettingen participait également de l'ascendance des chanoines Königsegg et liait ces derniers aux princes Liechtenstein et Dietrichstein. Les preuves de noblesse des Salm-Reifferscheidt étaient tout aussi »autrichiennes« : Franz Ernst, élu au grand chapitre dès 1715, et dont le père, Franz Wilhelm, bénéficiait du titre de conseiller intime de l'empereur, comptait dans sa parentèle les princes Liechtenstein et Trautson, et les comtes bohêmes Slavata, tous des lignages ayant fourni des grands officiers à l'Archimaison; Franz Xaver, élu en 1770, outre les princes Liechtenstein, était en parenté avec les comtes bas-autrichiens Roggendorf et Palffy, ces derniers ouvrant le lignage au monde des magnats hongrois; l'ascendance paternelle des frères Friedrich Maximilian et Franz Wilhelm, élus respectivement en 1775 et 1782, balayait l'amplitude géographique des possessions territoriales des Habsbourg en conjuguant la Hongrie (Esterhazy), la Bohême (Slavata) et l'archiduché bas-autrichien (Abensperg-Traun), tandis que l'ascendance maternelle réaffirmait l'appartenance à l'aristocratie capitulaire strasbourgeoise avec les alliances Königsegg et Truchsess von Walldburg zur Zeil. Ces derniers, moins étroitement liés aux »Autrichiens«, se maintenaient essentiellement dans ce cercle restreint par leurs liens étroits avec les deux autres lignages –

40 Lothar Joseph est ainsi le frère du chanoine Albert Eusebius, élu en 1682, l'oncle de Carl Ferdinand et de Maximilian Friedrich, élus respectivement en 1701 et 1722, le grand-oncle de Carl Meinrad (1751), l'arrière-grand-oncle de Ernst Adrian et de Maximilian Julius (respectivement 1765 et 1766). Les rapprochements d'alliances procuraient, nous l'avons montré, des ascendances communes qui procuraient à l'ensemble des lignées la parentèle de l'homme d'État.

41 Österreichisches Staatsarchiv, Allgemeines Verwaltungsarchiv, Familienarchiv Harrach K 73, correspondance Ferdinand Bonaventura I, lettre datée du 20 octobre 1694: le comte Ferdinand Bonaventura Harrach modère l'enthousiasme de son fils Aloys Thomas Reymond, désireux d'épouser en nouvelles noces une comtesse Koenigsmarck, en lui rappelant la nécessité impérieuse de conserver les quartiers de noblesses obtenus depuis longtemps: *Ce que je vous ay a dire, est de vous conseiller a ne rien precipiter je veux croire que elle est de tres noble sang [qualité barré] mais cela n'accomode pas nos quartiers de Genealogie icy, ou la noblesse de Suede ne seoit pas receu des chapitres de l'Empire, et vous scaves que je ne voudrois pas perdre l'avantage que nous avons d'entrer dans tous les chapitres et ordres de Chevalerie ce qu'on ne peut pas reacquerir dans deux cents ans.*

plus de la moitié des alliances dans les générations qui fournissent des chanoines entre 1700 et 1790 – qui dominaient désormais le grand chapitre.

Cet éclairage parentélaire explique alors de façon logique l'élection du dernier chanoine issu de la maison landgraviale de Hesse-Rheinfels, *a priori* très en retrait par rapport à Vienne. La mère de Christian de Hesse émanait directement de cette aristocratie autrichienne. La comtesse Maria Sophia Starhemberg était la petite-nièce de l'homme fort des finances de la monarchie durant près d'un demi-siècle, le comte Gundacker Thomas Starhemberg, qui avait su tisser un réseau matrimonial extrêmement solide lui assurant la structuration d'une bonne partie des réseaux aristocratiques de la monarchie. Cet outil de pouvoir était encore opérant dans la seconde moitié du siècle et la maison comtale, bientôt princière du reste, continuait à fournir des officiers de premier plan aux souverains⁴².

On peut, dès lors, se poser la question du rôle de Vienne dans l'évolution du recrutement des chanoines «allemands» du grand chapitre. Un rôle passif, les Rohan faisant du grand chapitre un outil susceptible de donner des gages aux Habsbourg afin d'assouplir une position autrichienne toujours réticente lorsqu'il s'agissait d'accorder l'investiture de la principauté ecclésiastique et d'intervenir dans les affaires des bailliages de la rive droite du Rhin? La correspondance entre les mandataires des princes-évêques successifs et Saverne, analysée par Louis Châtellier, montre bien les difficultés particulières rencontrées par les Rohan pour faire valoir leurs prétentions, qu'il s'agisse de la reconnaissance de leur statut immédiat autorisant leur participation à la diète de Ratisbonne ou des sempiternelles contestations juridiques apposées par les différentes communautés villageoises ou monastiques des possessions outre-Rhin des princes-évêques, dans lesquelles ces derniers espéraient voir le Conseil impérial aulique statuer en leur faveur⁴³. Les réseaux familiaux tissés par les lignages capitulaires procuraient alors au prélat un solide soutien viennois dans la résolution de ces affaires comme le montre le caractère incontournable de la sociabilité nobiliaire lors de la demande de l'investiture impériale de 1749⁴⁴. Les portes des palais ne s'ouvrent à l'envoyé du cardinal de Rohan que sous l'influence du réseau aristocratique des chanoines strasbourgeois. La pierre angulaire des négociations en est le feld-maréchal Lothar Franz Königsegg, ministre de la Conférence depuis son retour de la bataille de Fontenoy (1745), qui reçoit le baron Geismar et le met en contact avec les personnages influents de la cour, compétents pour les affaires du cardinal, et sans lesquels rien n'est possible. Ainsi la seule introduction de Königsegg le fait changer de statut, passant de simple solliciteur à envoyé d'un prince d'Empire, nanti du titre, indispensable à Vienne, d'«Excellence»⁴⁵. C'est ainsi chez Königsegg que Geis-

42 HASSLER, Une cour sans empereur? (voir n. 17), p. 503–540.

43 CHÂTELLIER, Les évêques de Strasbourg (voir n. 13), p. 127–139.

44 AD 67 G 213, correspondance du baron Geismar, envoyé du cardinal de Rohan. On peut supposer une activation des réseaux Manderscheidt-Blankenheim similaire lors de la demande de 1717. Le mandataire épiscopal, le comte-chanoine Johann Moritz Manderscheidt-Blankenheim, dut certainement user de la parentèle autrichienne de son neveu, le chanoine Johann Franz, dont la mère était une Königsegg-Rothenfels et ses parents liés aux Harrach, une des familles les plus influentes de la monarchie au cours des années 1720 tant par sa position aulique et politique éminente que par son réseau matrimonial.

45 Ibid., lettre du 9 avril 1749.

mar rencontre le baron Hartig, vice-président du Conseil impérial aulique, qui lui obtient une entrevue avec le grand chambellan Khevenhüller qui a la haute main sur les audiences des souverains et dont les portes étaient désespérément demeurées fermées jusque là⁴⁶. C'est aussi par l'intermédiaire de Königsegg que le baron rencontre l'empereur François-Étienne lors d'une représentation théâtrale, la loge du premier se trouvant face à celle du souverain qui l'assure de ses bons sentiments envers le cardinal qu'il a connu jadis à Paris⁴⁷. En 1779, ce sont les réseaux du comte Franz Xaver Salm-Reifferscheidt qui permettent la tenue de l'investiture, affaire mal engagée par le mauvais souvenir laissé par le cardinal de Rohan-Soubise lors de sa libertine ambassade viennoise de 1772-1774⁴⁸.

Peut-être faut-il attribuer à Vienne un rôle plus actif dans les affaires du grand chapitre à la lumière des évolutions macrohistoriques européennes ? Le renversement des alliances de 1756, plaçant désormais l'Autriche aux côtés de la France, face à la Prusse et à l'Angleterre pouvait considérablement modifier la position impériale à l'égard de Strasbourg, d'autant plus que s'achevait l'oscillation constante de la Maison d'Autriche entre les affaires du Saint-Empire et les affaires plus strictement « autrichiennes » au profit unique des secondes qui requéraient désormais toute l'attention des Habsbourg. Face au renforcement agressif de la Prusse, Marie-Thérèse se détournait désormais de l'Empire pour se concentrer sur le renforcement administratif et économique de la puissance autrichienne, rendu possible par les réformes d'Haugwitz et surtout du prince Kaunitz. Force est de constater qu'au même moment disparaissent les familles impériales du grand chapitre. Disparition progressive confortée par quelques coups d'éclat. Les Manderscheidt qui auraient pu prétendre, par leurs alliances, à continuer à figurer au sein du grand chapitre sont éliminés pour félonie. Johann Moritz Gustav comte Manderscheidt-Blankenheim, le même qui avait représenté Gaston de Rohan à Vienne, nommé par Charles VI évêque de Wiener Neustadt en 1721, puis archevêque de Prague en 1733, fut en effet banni par Marie-Thérèse en 1743 pour avoir soutenu et couronné son concurrent, l'électeur Charles Albert de Bavière, en 1741 au moment de l'occupation franco-bavaroise de la capitale bohême. Son neveu, Joseph Franz, dont on peut supposer qu'il bénéficia du soutien de sa parentèle autrichienne, est encore élu domiciliaire en 1750, mais il en est le dernier.

L'« austriacisation » du grand chapitre peut alors se comprendre comme un épiphénomène du mouvement plus général d'affirmation des vieux lignages nobiliaires du conglomérat habsbourgeois dont Marie-Thérèse, et ses successeurs, voulurent relever l'éclat par des vagues d'élévations princières. L'arrangement était subtil : les souverains maintenaient la vitalité des statuts impériaux, et notamment de l'immédiateté princière dont le prestige demeurait intact, mais au profit de maisons comtales essentiellement autrichiennes originellement médiates qui devenaient les principales bénéficiaires de cette exposition princière⁴⁹.

46 Ibid., lettres des 5 et 9 avril 1749.

47 Ibid., lettre du 19 avril 1749.

48 AD 67 G 214: lettre plénipotentiaire pour l'investiture, 23 juillet 1779.

49 Kinsky (1747), Colloredo et Khevenhüller (1763), Batthyany et Kaunitz (1764), Starhemberg (1765), Paar (1769), Orsini-Rosenberg (1790), Sinzendorf (1803), Windischgrätz (1804), Trauttmansdorff (1805).

Le grand chapitre fait en somme figure de microcosme des évolutions géopolitiques européennes à la fin du XVIII^e siècle: cette frontière virtuelle qui séparait les effectifs capitulaires entre Français et Allemands s'est progressivement déplacée si l'on considère la gestion de la parenté des effectifs capitulaires strasbourgeois. Dans le cas présent, l'utilisation de la parenté s'avère méthodologiquement pertinente pour évaluer d'une part le degré d'homogénéité du groupe et de son intégration dans un cercle plutôt qu'un autre, et d'autre part les solidarités étroites qu'il a su tisser au cours des générations. La répétition, voire la systématisation de pratiques matrimoniales, qu'il s'agisse de »pratiques« au sens anthropologique ou d'alliances réitérées entre lignages, les érige au rang de »stratégies« pensées, voulues et assumées par leurs protagonistes, autrement dit d'un miroir social dans lequel les actes individuels endossent une dimension collective. Ces solidarités interlignages, envisagées d'un point de vue ici éminemment périphérique, apparaissent d'autant plus solides et efficaces qu'elles s'inscrivent dans la distance. Elles suggèrent donc une grande vitalité des relations entre le nœud social viennois, siège de l'autorité monarchique et résidence nobiliaire par excellence dans son rôle de mise en relation et de sociabilisation de lignages d'origines diverses, et les périphéries de la monarchie, provinces et seigneuries, mais aussi confins déterritorialisés d'un espace socio-politique »virtuel« élaboré par la mise en relation d'individus et de collectifs, liés par des solidarités de parenté, comme d'intérêts entretenus par la mobilité des hommes comme des informations.

L'effacement des familles impériales qui matérialisaient un espace tampon entre Versailles et Vienne, au profit de lignages ostensiblement »autrichiens«, faisait donc glisser la frontière virtuelle traversant le grand chapitre vers l'est et, paradoxalement, en lissait les contours en opposant deux noblesses sinon »nationales« du moins plus ostensiblement attachées à un souverain au sens moderne du terme. Tout en reposant sur les mêmes moyens de sélection, les identités capitulaires s'étaient donc sensiblement modifiées. D'une noblesse, sinon autochtone, du moins familière par l'ancienneté de son implication dans l'institution ecclésiastique, les chanoines allemands avaient été réduits à un groupe dont la singularité suscitait la défiance des deux côtés du Rhin, pour finalement céder à la polarisation viennoise – une »normalisation« ? – dont les réseaux aristocratiques constituaient désormais l'élément fédérateur, intégrateur et hautement ségrégatif à en juger par l'exclusion finalement assez rapide de six des dix lignages – sept si l'on compte les Hesse-Rheinfels désormais marginaux – encore attachés au début du siècle au grand chapitre. Le cas strasbourgeois semble donc devancer chronologiquement les adaptations identitaires observées par William Godsey pour la chevalerie d'Empire puisqu'elles étaient sensibles dès le milieu du XVIII^e siècle, provoquées il est vrai par une mutation d'un siècle antérieure à la Révolution⁵⁰. Il procède aussi d'une logique quelque peu différente. Sans que leur statut nobiliaire ne change fondamentalement, puisque ces lignages demeuraient issus de la noblesse féodale d'Empire jusqu'à la suppression de ce dernier en 1806⁵¹, les cha-

50 GODSEY, *Nobles and Nation* (voir n. 3).

51 XIBAUT, *Les chanoines* (voir n. 4), p. 425 et suiv. Devant la décision, le 14 janvier 1791, de la municipalité d'interrompre la prière canoniale, le cardinal de Rohan décide le transfert, dès le 17 janvier, du grand chapitre à Offenbourg. La sécularisation des biens du clergé dans le margraviat de Bade en 1803 entraîne la fin des versements des prébendes et la disparition du chapitre en septembre.

noines s'étaient vus identitairement altérés par un déplacement de la frontière dont la délimitation plus franche faisait du grand chapitre une interface non plus entre France et Empire, mais entre France et Autriche, dans une logique identitaire, consentie ou subie, pour laquelle le qualificatif de »nationale« semble encore impropre au regard du dévouement renouvelé des chanoines aux cardinaux français, mais qui commence à en prendre le chemin⁵². Si on retrouve la polarité viennoise observée par William Godsey pour les Metternich, les choix des trois derniers lignages divergent de ceux de la chevalerie d'Empire dont l'endogénéité parentélaire et la faible capacité d'ouverture ne permettaient pas de semblables transferts et avaient provoqué la nécessité de la théorisation de l'*Uradel* dans les années 1780⁵³. Les chanoines strasbourgeois avaient, au contraire, fait le choix de Vienne et d'une autre identité, que William Godsey qualifie de »supranationale«, attachée à la configuration particulière du patrimoine de la maison d'Autriche. La féodalité sortait donc tardivement et par la petite porte de l'institution capitulaire strasbourgeoise, reléguant de facto au second plan l'identité impériale qui avait fait la spécificité et l'orgueil du grand chapitre.

52 Je renvoie ici aux réflexions de Bernd Roeck sur l'élaboration d'une identité nationale au moment de la sécularisation successive à la dissolution du Saint-Empire: Bernd ROECK, *Der Untergang des heiligen Reiches. Die Säkularisierung des Gottesstaates der frühen Neuzeit als Voraussetzung nationaler Identitätsbildung*, dans: Rainer BABEL, Jean-Marie MOEGLIN (dir.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Âge à l'époque moderne*, Sigmaringen 1997, p. 177–191 et notamment p. 188 et suiv.

53 GODSEY, *Nobles and Nation* (voir n. 3), p. 253, 48–71.